**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT Une image contenant Arts créatifs, étoile, origami

Description générée automatiquement**

**DU SUD-OUEST LAUSANNE**

**Requalification de l’avenue de Cour et du chemin de Contigny : L’EPILOGUE**

Les habitantes et habitants du quartier peuvent se montrer satisfaits de l’issue des tractations conduites avec la Ville par les trois associations que sont :

Une image contenant Arts créatifs, Symétrie, étoile, origami

Description générée automatiquement La Société de développement du sud-ouest Lausanne

La Maison de St-Jean de Cour

La Coopérative d’Habitation des Employés du Rail

auxquelles il convient d’associer deux actrices à vocation commerciale Mmes Myriam Rickli et Anne-Lise Favre et deux riverains Mme et M. Danièle et Constantinos Karamitsos.

**Un bref retour à valeur historique.**

Après avoir pris connaissance du dossier de mise à l’enquête de mars-avril 2024, les entités et personnes précitées ont déposés quatre oppositions visant en particulier

* L’intégration d’une zone 20kmh dans une zone 30kmh au droit du collège des Figuiers et de l’Eglise de St-Jean, sur l’avenue de Cour prolongée
* La suppression de places de stationnement aux abords de Cour-Contigny avec « compensation » au parking du Cimetière.

Sous la pression populaire, notamment des habitantes et habitants de la CHER, une pétition a été lancée dans le quartier recueillant 914 signatures en près de quatre semaines.

**Les négociations**

Chronologiquement :

* 11 avril dépôt des oppositions.
* 11 avril en complément des oppositions : remarques et suggestions des associations
* 14 avril oppositions individuelles
* 2 mai rencontre des associations avec la Ville
* 8 mai prise de position des Associations
* 28 mai rencontre des opposantes individuelles avec le Service Routes et Mobilité
* 14 juin dépôt de la pétition
* 19 juin la Ville confirme ses intentions
* 22 octobre rencontre avec la Ville
* 28 octobre la Ville revoit ses intentions initiales.

**Le consensus social**

Marque de fabrique dans la politique suisse, il est un fait de l’opinion publique. Il s’inspire de la volonté des parties de tendre à un consentement permettant de sauvegarder les prérogatives sans perdre de vue le but à atteindre.

C’est ainsi que l’accord a débouché

Sur l’introduction d’une zone 30kmh sur toute l’avenue de Cour prolongée avec mise en place d’un passage pour les piétons, mesure déjà préconisée par la SDSO lors du réaménagement de l’avenue de Montoie, sans intégration d’une zone de rencontre 20kmh.

Au sujet du stationnement en compensation de 112 places existantes

- 20 places dans le périmètre du projet\*

- 4 places existantes réhabilités dans le périmètre du projet

- 118 places dans le parking du Cimetière ouvert 7j/7 et 24h/24, avec macarons et zone bleue gratuite à 3h à dispositions des visiteuses et visiteurs du Centre funéraire

- 11 places sur le chemin du Capelard

- statu quo pour les deux roues motorisées dans le périmètre du projet

- suppression dans la rampe de Contigny

En résumé avec 153 places proposées, contre 112 existantes, l’offre augmente de 36 %.

Une image contenant texte, carte, Plan, schématique

Description générée automatiquement

Le périmètre du projet\*

**Le retrait des oppositions et de la pétition**

Réunies le 2 novembre 2024, toutes les parties ont adhéré, bon gré mal gré, pour certaines, aux nouvelles mesures en retirant dans la foulée leurs oppositions et la pétition décisions communiquées sur le champ à la Ville.

**Remerciements**

Ils vont à toutes les actrices et tous les acteurs ayant contribué à faire entendre la voix du quartier auprès de la Direction des finances et de la mobilité et à l’attention manifestée par cette dernière à leurs préoccupations. Il y va aussi de la reconnaissance due aux signataires de la pétition qui a pesé dans les négociations. Et de saluer les compliments de la Ville :

Une image contenant texte, lettre, papier, Police

Description générée automatiquement

**Bilan 2024 pour la SDSO**

Au moment où nous apprêtons à tourner le page 2024 /2025, le comité de la SDSO tire un bilan très positif de ses actions pour le quartier du sud-ouest, tant par le succès lié à la pétition visant le maintien d’un bureau de vote sous-gare, que pour la requalification de l’avenue Cour et du chemin de Contigny, ainsi que l’aménagement de bancs sur les rives du lac à Vidy et au-delà. Elle entend » surfer » sur la vague d’intérêts qui lui est prêtée par une action d’envergure en 2025 de nature à renforcer son attractivité pour toutes les couches de la population.

Alors à nous la nouvelle année et Une image contenant dessin, graphisme, illustration, conception

Description générée automatiquement de votre comité fait de

Elisabeth Lammers, Françoise Maeder, Anouck Saugy, Bérangère Dafflon, Esperanza Pasquas, Michel Maeder, Jean-Claude Tinguely et votre serviteur Jean-Daniel Henchoz

[www.usdl.ch](http://www.usdl.ch)/sdso